



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 874

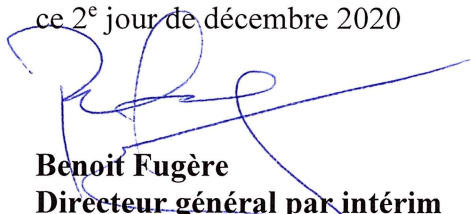
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, **Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,**

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 17 juillet 2020 le Règlement no 874 décrétant un emprunt et une dépense de 4 631 506 \$ remboursable en 15 ans pour l'exécution de travaux d'infrastructures municipales d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	19 juin 2020
Dépôt du projet de règlement :	19 juin 2020
Adoption du règlement:	17 juillet 2020
Approbation des électeurs	12 août 2020
Approbation du MAMH	11 novembre 2020
Avis de promulgation :	2 décembre 2020

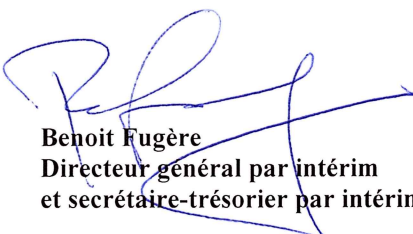
DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 2^e jour de décembre 2020


Benoit Fugère
Directeur général par intérim
et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 2^e jour de décembre 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour de décembre 2020.



Benoit Fugère
Directeur général par intérim
et secrétaire-trésorier par intérim